



## **Le conseil municipal d'Aulnay-sous-Bois vote un vœu relatif au respect du calendrier de réalisation du métro du Grand Paris Express**

Le décret n° 2011-1011 du 24 août 2011 portant approbation du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris acte un projet qui était désiré par de nombreux territoires franciliens : le Métro du Grand Paris Express.

Ce nouveau mode de transport a pour objectifs de limiter l'usage de la voiture en faveur des transports en commun, de soutenir le développement économique, de faciliter les échanges, de permettre un meilleur accès à l'emploi, de désenclaver les territoires, de desservir certains pôles majeurs comme l'Aéroport de Paris Roissy-Charles de Gaulle, de réduire considérablement le temps de trajet de nombreux Franciliens et de permettre de diminuer la surcharge des lignes existantes, comme par exemple les RER B et A qui sont déjà saturés.

L'ensemble des acteurs franciliens, qu'ils soient économiques, sociaux ou politiques, avec au premier rang les habitants, attendent avec impatience et intérêt le Métro du Grand Paris Express dont le calendrier de réalisation présenté officiellement en 2013 s'étend entre 2019 et 2030.

Depuis septembre 2017, des rumeurs mettent en exergue la volonté du Gouvernement de reporter voir de supprimer certains tronçons de lignes du Grand Paris Express, notamment de la ligne 16 et de la ligne 17 qui desservent par 7 gares sur 8, le territoire de Paris Terres d'Envol, dont celle d'Aulnay-sous-Bois.

Le report ou l'abandon de certains tronçons marquerait un coup d'arrêt pour les projets de développement dépendant directement du Grand Paris Express et aurait des conséquences néfastes pour les territoires ainsi que les habitants qui l'attendent. En effet, ce nouveau métro a une incidence sociale, économique et culturelle sur les territoires enclavés, dont la Seine-Saint-Denis fait partie. Il permettra aux habitants, à l'instar des Aulnaysiens, l'accès à des bassins d'emplois qui leurs étaient auparavant inaccessibles ou qui nécessitaient plusieurs heures de transports en commun par jour.

La ligne 16 est fondamentale pour le désenclavement des territoires et la ligne 17 complémentaire à condition de relier l'Aéroport Roissy Charles De Gaulle en écartant l'arrêt prévu sur Europacity.

La remise en question du Grand Paris Express résulterait du coût total du projet qui serait estimé à 35 milliards d'euros contre 22 milliards d'euros calculés en 2010. Il serait donc regrettable que ce métro bénéfique pour les collectivités localisées sur son tracé ne voit pas le jour alors qu'un autre dossier, le CDG Express,





estimé officiellement à 1,4 milliards d'euros, a été validé bien qu'il n'apportera aucune valeur ajoutée, au contraire, aux territoires traversés puisqu'il assurera une liaison direct entre Paris et l'Aéroport Roissy Charles de Gaulle.

Face au silence du gouvernement et dans l'attente de réponses officielles qui se font attendre, la mobilisation des Elus ne cesse de s'accroître pour signifier au Gouvernement la nécessité de respecter ses engagements : manifestation, à laquelle les Elus de la Ville d'Aulnay-sous-Bois ont participé, devant l'Hôtel de Matignon le 12 octobre dernier, question écrite du Député de Seine-Saint-Denis, Monsieur RAMADIER ou encore courriers à diverses institutions.

Même si le Président de la République, Emmanuel MACRON, a confirmé, lors d'un déplacement à Clichy-sous-Bois le 13 novembre dernier, « l'objectif de 2024 et les engagements de l'Etat pour la gare » de la future ligne 16 du métro du Grand Paris Express de la ville de Clichy-sous-Bois, les garanties sont aujourd'hui encore trop faibles pour l'ensemble du projet.

Les arguments en faveurs du Grand Paris Express dans son schéma global validé par le décret du 24 août 2011, avant la refonte de mars 2013, sont donc nombreux. Par conséquent, l'abandon ou le report d'une partie du projet accentuerait les clivages territoriaux, les inégalités de développement et empêcherait un désenclavement attendu depuis trop longtemps par certaines Villes et leurs habitants. Ainsi, la Ville d'Aulnay-sous-Bois s'inscrit dans la même démarche que d'autres collectivités d'Île-de-France, à savoir défendre ce projet de métro du Grand Paris Express.

La ville d'Aulnay-sous-Bois estime donc qu'il est indispensable de signifier officiellement sa position en adoptant ce vœu en faveur du Grand Paris Express dans sa totalité afin de s'assurer d'une réalisation dans les délais sur lesquels le Gouvernement s'est engagé, à savoir 2023-2024 pour les lignes 16 et 17 et 2030 pour l'ensemble du réseau.